



Mairie de Morainvilliers-Bures

## COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES Morainvilliers le 5 février 2018

### QUELS RYTHMES SCOLAIRES POUR 2018 ?

#### **Le décret du 27 juin 2017**

Le décret Blanquer publié le 28 juin 2017 au Journal Officiel a donné la possibilité aux communes de modifier l'organisation de la semaine scolaire sur 4.5 jours mise en place en 2014 dans les écoles primaires publiques.

#### **Le choix de la mairie pour la rentrée 2017**

Le conseil municipal a fait le choix de ne pas modifier les rythmes scolaires dès la rentrée 2017 considérant qu'un tel changement opéré dans la précipitation avant les congés d'été ne serait pas sans poser de multiples problèmes d'organisation tant pour les parents, les enfants, les enseignants, les services municipaux et les partenaires associatifs. Un temps de réflexion sur un sujet aussi important s'imposait.

#### **Le temps de réflexion**

##### ▪ **La consultation des directrices des écoles et des associations**

La commune a lancé une consultation auprès des directrices des écoles et des associations en lien avec les enfants afin de recueillir leur position sur un changement éventuel des rythmes scolaires à savoir un retour à 4 jours et par conséquent la suppression de l'école le mercredi matin et des TAP.

Les réponses obtenues sont partagées et la mise en avant des avantages et des inconvénients de l'organisation scolaire actuelle montre combien le sujet des rythmes scolaires est complexe.

Côté écoles, nous retiendrons que le temps d'enseignement allongé du matin est bénéfique aux apprentissages fondamentaux, que l'organisation de la pause méridienne de 2h permet aux enfants de bénéficier dans de bonnes conditions d'un temps de restauration et d'un temps récréatif animé mais aussi que les enfants sont fatigués plus tôt dans la semaine et que la perte de concentration se ressent également plus tôt entre chaque période.

Côté associations, La Licorne adaptera son offre de services aux rythmes scolaires qui seront en vigueur à la rentrée 2018. Temps libre et TCMB continueront à proposer un large choix d'activités culturelles et sportives.

##### ▪ **Le bilan des rythmes actuels pour la commune**

En parallèle de cette consultation, la commune a étudié d'une part les points améliorés depuis 2014 à savoir l'organisation des restaurants scolaires et l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne et d'autre part l'impact d'une nouvelle organisation scolaire.

Concernant les moyens techniques et humains, quels que soient les rythmes scolaires, la commune souhaite proposer aux enfants demi pensionnaires une pause méridienne de qualité encadrée par des agents et des animateurs. L'accompagnement renforcé par des animateurs spécifiques pendant la pause méridienne en élémentaire sera maintenu.

Côté budget, il faut savoir que les communes sont dans l'incertitude. Pour rappel, depuis la mise en place des rythmes scolaires en 2014, chaque commune reçoit une aide de l'état (50€/enfant/an). A ce jour, aucun texte ne confirme la pérennité du fond de soutien.

Par conséquent, si la charge financière actuelle est supportable pour la commune et ses habitants, celle-ci sera quasiment doublée sans l'aide de l'état ; elle pèsera fortement sur notre budget de fonctionnement.

Sans certitude sur les bienfaits des rythmes actuels pour les enfants avant tout et dans un contexte financier contraint, l'équipe municipale se doit d'anticiper l'arrêt du fond de soutien pour pérenniser la qualité des services périscolaires proposés.

### **Le processus engagé pour la rentrée 2018**

Afin de présenter la synthèse de la réflexion lancée (décrite ci-dessus) et prendre position sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018, la commune a rencontré les quatre directrices d'écoles le lundi 29 janvier.

#### ▪ **Nous avons pris collectivement la décision :**

- de mettre à l'ordre du jour des prochains conseils d'écoles les rythmes scolaires pour la rentrée 2018 afin de procéder au vote
- de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal les rythmes scolaires 2018 pour procéder au vote
- de demander ensuite l'accord du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de Versailles de déroger aux rythmes actuels en revenant à une organisation du temps scolaire sur 4 jours par semaine tout en conservant les bienfaits des rythmes actuels dans l'intérêt de l'enfant, en particulier le temps d'enseignement allongé le matin.

#### ▪ **Les rythmes scolaires 2018 soumis au vote**

##### Organisation de la semaine scolaire sur 4 jours

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

8h30 – 12h / 14h – 16h30

Pause méridienne

12h – 14h

### **Prochain communiqué**

La mairie adressera à l'ensemble des parents et des partenaires un prochain communiqué dès lors que les rythmes scolaires pour l'année scolaire 2018 seront définitivement validés et accordés par l'Académie.

### **Conclusion**

La commune souhaite avant tout que chaque enfant puisse s'épanouir, réussir son parcours scolaire et bénéficier d'activités et services périscolaires de qualité. Aux côtés des équipes enseignantes très investies, l'équipe municipale et l'ensemble du personnel communal mettent tout en œuvre pour y contribuer. Sans oublier, les associations, véritables acteurs du dynamisme de la commune.

#### **Fabienne DEVEZE, Maire de Morainvilliers-Bures**

Marie-Christine APCHIN, Adjointe aux affaires scolaires et sociales

Stéphanie DUPUIS, Conseillère municipale

